Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 08/06/2026

FRUIDIS CAPMAREE rappelle Maquereau 300/500



- Noms des modèles ou références concernés : **Maquereau 300/500 gr**
- Marque : **Sans marque**
- **Lot Lot interne sur BL 600880**
- Date début/fin de commercialisation : **du 27/05/2026 au 08/06/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **Produit vendus en rayon traditionnel ou libre service**
- Zone géographique de vente : **Départements : INDRE-ET-LOIRE (37), LOIRE-ATLANTIQUE (44), MAYENNE (53), VENDEE (85)**
- Distributeurs : **Intermarché, E.Leclerc , Hyper U , super U, Carrefour Market, Biocoop**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence d'histamine à un taux de 311 mg/kg**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 22 juin 2026**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre